



FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2020

— INDICATEUR « ÉCART DE RÉMUNÉRATION »

NOTE OBTENUE 38/40

CE QUE CELA VEUT DIRE Très peu d'écarts sont constatés entre les femmes et les hommes ; lorsqu'ils existent, ils sont en faveur des femmes.

— INDICATEUR « ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATION »

NOTE OBTENUE 35/35

CE QUE CELA VEUT DIRE En 2020, il y a eu plus de femmes augmentées que d'hommes au Festival.

— INDICATEUR « POURCENTAGE DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION À LEUR RETOUR DE MATERNITÉ »

NOTE OBTENUE 0/15

CE QUE CELA VEUT DIRE Toutes les femmes revenues de congé maternité en 2020 n'ont pas bénéficié d'augmentations dès leur retour. Dès lors que cet objectif n'est pas atteint (même partiellement), la note obtenue doit être égale à 0.

Cette note ne reflète pas la réalité des augmentations réalisées, puisque le calcul se borne au 31 décembre 2020. Précisons donc que certaines salariées du Festival, revenues de congé maternité en 2020, ont bénéficié, dès leur retour, d'une augmentation individuelle tandis que d'autres en ont bénéficié, mais hors période de référence (au mois de janvier 2021).

— INDICATEUR « RÉPARTITION PARMIS LES 10 SALARIÉES AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS »

NOTE OBTENUE 5/10

CE QUE CELA VEUT DIRE L'équilibre femmes / hommes, parmi les 10 plus hautes rémunérations au Festival n'est pas tout à fait assuré en 2020, d'où cette note de 5/10.

Pour chacune de ces notes, le Festival applique les règles de calcul définies par décret.